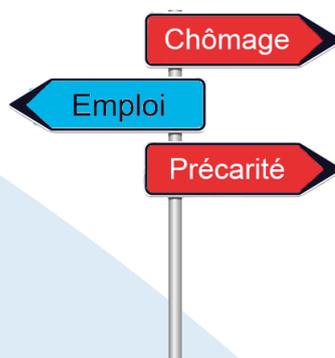




# CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC

## L'UNSA S'OCCUPE DE VOUS !



### L'EMPLOI PRÉCAIRE DOIT CESSER À LA CDC !

Dans le cadre des négociations de l'accord-cadre actuellement en cours, l'**UNSA** exige un véritable plan de régularisation des Contractuels de Droit Public (CDP).

Pour notre organisation, il n'est plus acceptable qu'un établissement comme le nôtre développe et entretienne un volant important d'emplois précaires dans toutes les directions et sur la quasi-totalité des emplois. Aujourd'hui on dénombre environ 10% d'emplois précaires à la CDC.

**Lors des deux derniers accords-cadres, l'UNSA avait obtenu deux vagues de régularisation de CDP.** La première en 2013 par une transformation de CDP en CDI (Contrat à Durée Indéterminée) de Droit privé et la seconde en 2015 par un engagement de pérenniser les CDP en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) de Droit public, au bout de 6 ans d'activité.

**Aujourd'hui l'UNSA considère qu'il faut aller plus loin. En effet, plus de 300 collègues sont actuellement en fonction au sein de l'Etablissement public CDC de manière permanente. Il convient donc de prendre des mesures importantes.**

**La CDC ne peut d'un côté se revendiquer comme établissement socialement responsable et de l'autre mener une politique interne de l'emploi socialement irresponsable !!!**



### Quelques exemples :

- Madame xx à DFSP – 5 contrats depuis 2014
- Monsieur xx à la DG - 5 contrats depuis 2013
- Madame xx à la DSI - 12 contrats depuis 2014
- Madame xx à DCB – 5 contrats depuis 2013
- Monsieur xx à DEOF – 6 contrats depuis 2013
- Madame xx au SGG – 4 contrats depuis 2015

Et on pourrait multiplier les exemples à l'infini... Sachant que ces mêmes personnes tournent régulièrement au sein de plusieurs directions de l'Etablissement public...

**L'UNSA exige avec force la mise en place de mesures concrètes dans l'accord-cadre 2019/2021, avec un état des lieux précis de toutes les situations au moment de la signature de l'accord.**

Toutes les organisations syndicales, avec parfois quelques nuances sur le type de recrutement à effectuer (public/privé) revendiquent des mesures immédiates.

Pour sa part, l'**UNSA** estime que les deux pistes - droit privé ou droit public - du moment qu'il s'agit d'un Contrat à Durée Indéterminée (CDI), doivent être mises en place.

Le nombre important de départs de collègues à la retraite dans les prochaines années, dans tous les services, doit permettre à notre avis d'y parvenir sans difficulté et de régulariser ainsi le plus grand nombre de collègues en situation précaire.

---

Ensemble, agissons  
pour mettre fin  
à l'emploi précaire !

---

